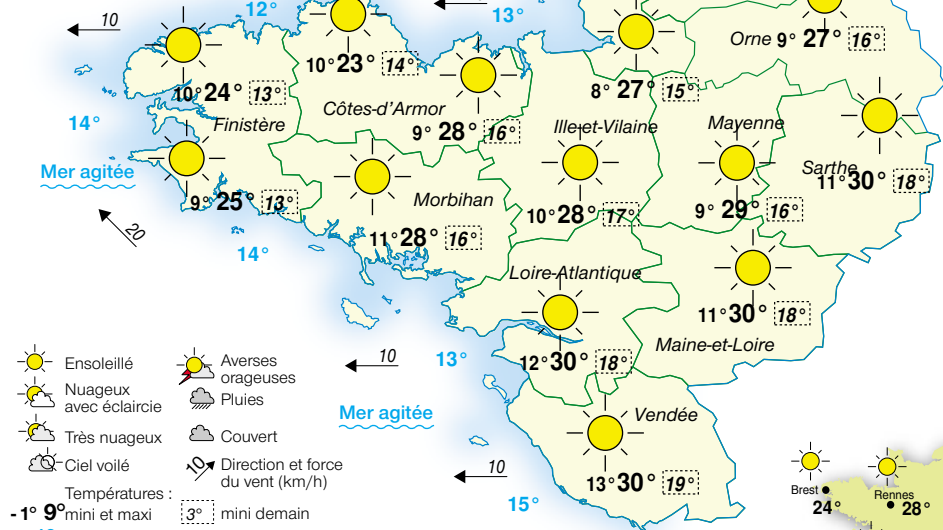


# Chaleur et soleil

**Jeudi 4 juin :** soleil généreux et rares cumulus se formant du Léon à la mer d'Iroise. La chaleur, portée par les vents de sud-est, donne 27 à 30° du Maine à la Vendée. Il fait doux à chaud sur l'Ouest de 21 à 28°.



**155<sup>e</sup> jour - 23<sup>e</sup> semaine**  
**Sainte Clotilde :** (470-545), mariée à Clovis qui s'écrie "Dieu de Clotilde, si tu me donnes la victoire, je me fais chrétien". Il reçoit le baptême à Reims, la Gaule devient chrétienne.  
**Fête à souhaiter :** Igor

**Prévisions marines :** est 3 à 5 beaufort devenant variable 1 à 3. Mer peu agitée à agitée. Houle 1 à 2 m.  
**Prévisions agricoles :** temps sec, doux à chaud.

**Vendredi**  
Orageux. Doux à l'ouest, chaud à l'est : 25 à 30°. Frais le soir.

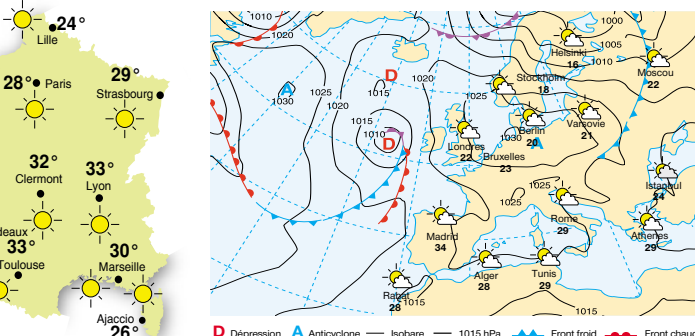
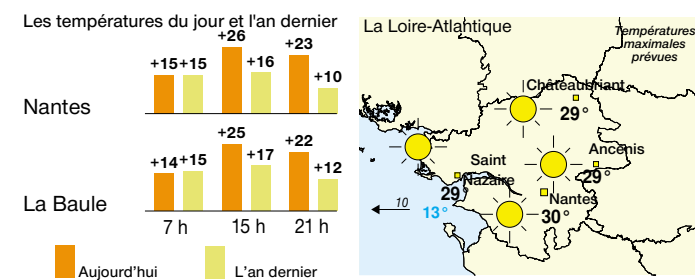
**Samedi**  
Belles éclaircies, averses. Frais à doux, 15 à 21°.

**Dimanche**  
Ensoleillé. Frais à très doux : 9 à 24°.

**Lundi**  
Ensoleillé. Frais à doux à l'ouest.

**Mardi**  
Ensoleillé. Chaud à l'est : 26°, frais à doux à l'ouest.

**Mercredi**  
Ensoleillé. Chaud à l'est : 26°, frais à doux à l'ouest.



# L'achat bio ne concerne pas que les bobos en quête de confort moral

**Par Florence Touzé.**  
Professeure à SciencesCom, école de la communication et des médias, Nantes (1).



« bobo », en ne voyant en elle qu'une posture permettant l'affirmation sociale, le confort moral, la déculpabilisation...

Mais les faits montrent aujourd'hui que cette attitude émergente va bientôt concerner un tiers de la population française. Et que cette consommation n'est pas le fait d'un groupe social restreint, urbain et privilégié.

Elle est aujourd'hui partagée par des profils de consommateurs très divers, y compris les plus défavorisés.

## « Pas loin d'un Français sur trois... »

La publicité nous aurait-elle menti ? Elle qui nous a fait acheter des tas de produits devenus ensuite inutiles. Dès les années 1990, le consommateur a commencé à se sentir lésé, abusé. Et il a interrogé sa propre satisfaction à consommer.

Ce n'était pas une crise passagère, mais les prémices d'une véritable révolution : la naissance du comportement d'alter-consommateur.

Deux décennies plus tard, les marques ont encore du mal à comprendre que le Français a de nouvelles aspirations et qu'il commence réellement à prendre en compte son environnement et les conséquences de ses choix. Le consommateur traduit désormais ses achats en impact social.

S'il achète le produit moins cher à l'hypermarché, c'est que l'enseigne l'achète moins cher au producteur... qui est peut-être le voisin du client. Ou qu'elle l'achète à l'autre bout du monde, auquel cas c'est peut-être même l'emploi du consommateur qui est en jeu. La crise, la consommation, le pouvoir d'achat : tout est lié.

On peut supposer que les premiers à avoir évolué vers un comportement plus « responsable » étaient dans une recherche d'accomplissement personnel.

Consommer bio, refuser les fabrications socialement inéquitables, choisir des coopératives de producteurs : c'était - et cela reste - une démarche aisée quand on a la possibilité (sociale, financière, culturelle) de choisir. On a suffisamment qualifié cette nouvelle consommation de

L'évolution de la consommation vers plus de responsabilité n'a pas pour objectif de se donner bonne conscience. Elle met en cause un modèle qui a déçu. Et, contrairement à ce que l'on pouvait penser, la crise économique n'a fait que la renforcer.

Cette consommation différente se développe pour de nouvelles raisons. Elle offre des expériences, comme la consommation locale ou les produits d'occasion, qui permettent de trouver l'équilibre entre satisfaction personnelle et intérêt collectif.

Pour le client, la consommation responsable assure la sécurité, la santé, le respect et, idéalement, davantage de lien social.

Le marketing, figé dans son modèle, se trompe souvent de combat en ne présentant que des innovations inutiles. Il est temps pour les marques d'accompagner les consommateurs dans leur évolution, de les aider à mieux acheter en leur proposant des solutions responsables et à l'écoute de leurs nouvelles aspirations.

(1) Dernier ouvrage : *Marketing, les illusions perdues. Passons à une approche respectable*. Éditions La Mer salée.

**POINT LITERIE**

**DESTOCKAGE MASSIF AVANT TRAVAUX**

Tout doit disparaître sur **MATELAS, SOMMIERS-DÉCORATION**

**-50%\***

4, rue de Charron - St Herblain - Terminus Tram F. Mitterand  
**02 51 78 84 84 - www.pointlitterie.com**

## Les marées

	Jeudi 4 juin		Vendredi 5 juin	
	Pleine mers	Basses mers	Pleine mers	Basses mers
Deauville	00h06 12h29	07h37 19h57	00h46 13h11	08h17 20h38
Ouistreham	00h15 12h39	07h32 19h51	00h55 13h21	08h13 20h32
Cherbourg	10h50 23h05	05h17 17h34	11h30 23h46	05h57 18h14
Granville	09h03 21h21	03h59 16h17	09h43 22h01	04h40 16h57
Saint-Malo	08h59 21h17	03h37 15h56	09h39 21h57	04h18 16h35
Paimpol	08h58 21h15	03h06 15h24	09h38 21h55	03h46 16h04
Roscoff	07h56 20h14	02h04 14h22	08h36 20h55	02h44 15h03
Brest	06h51 19h10	00h53 13h11	07h32 19h52	01h34 13h52
Concarneau	06h28 18h47	00h27 12h43	07h08 19h28	01h07 13h24
Port-Tudy	06h27 18h45	00h26 12h42	07h07 19h27	01h07 13h23
Port-Navalo	06h51 19h10	00h46 13h03	07h31 19h53	01h27 13h45
Le Pouliguen	06h19 18h37	00h31 12h47	06h58 19h19	01h12 13h29
Pornic	06h11 18h27	00h39 12h56	06h49 19h07	01h21 13h38
Les Sables	06h25 18h45	00h20 12h35	07h05 19h28	01h00 13h16
Coefficients	089 089		088 087	

© SHOM 60/2008 - Reproduction des prédictions de marée sous la responsabilité de l'éditeur

Nantes  
Lever 6h12  
Coucher 21h56  
Lune dernier quartier, le 09

**METEO FRANCE** CRICR OUEST  
Toujours un temps d'avance Informations routières www.bison-fute.gouv.fr

Prévisions par téléphone 08 99 70 10 21  
1,35 € l'appel + 0,34 € / minute

# Droits

## Usufruitier, nu-propiétaire : des règles

Je veux donner la maison familiale à mon fils (nu-propiétaire) tout en continuant à l'habiter (usufruit). Impôts, travaux, qui paie quoi ?

À la suite d'un divorce, d'une donation ou d'un décès, il arrive qu'un logement soit « démembré ». Ce terme - un peu barbare - signifie que la propriété du bien immobilier est affectée à un « nu-propiétaire », mais c'est un autre, appelé « l'usufruitier », qui en garde la jouissance. Ce dernier peut habiter ou louer le logement en question, mais pas le vendre. Reste la question des charges liées à ce bien.



Une cage d'escalier à rénover ? Les travaux sont à la charge de l'usufruitier.

### À l'usufruitier, l'entretien

À l'image d'un locataire, l'usufruitier est tenu d'assumer les dépenses d'entretien du logement qu'il occupe (article 605 du Code civil). Mais contrairement à un « locataire » classique, le coût des travaux ne sert pas de curseur pour différencier une grosse d'une petite réparation.

Ainsi, il a été jugé que la rénovation d'une cage d'escalier et d'une façade votée en assemblée générale de copropriété était à la charge de l'usufruitier. Idem pour le remplacement d'une chaudière ou d'un ballon d'eau chaude (ce qui serait à la charge du bailleur-propiétaire en location classique). Si l'usufruitier est tenu d'entretenir le bien, il n'est en revanche pas obligé d'apporter des améliorations.

### Au nu-propiétaire, les grosses réparations

C'est l'article 606 du code civil qui détaille les travaux concernés. Il s'agit des réparations portant sur les gros murs et murs de soutènement, les voûtes, les poutres, les couvertures et les clôtures entières. En cas de désaccord, c'est au juge de trancher.

Selon la jurisprudence, la définition de gros travaux s'applique généralement aux travaux concernant la structure et la solidité de l'immeuble, comme par exemple la réfection d'un toit ou la consolidation d'un plancher.

En principe, l'usufruitier ne peut attaquer le nu-propiétaire en justice pour l'obliger à réaliser les gros travaux. Si des réparations sont indispensables, l'usufruitier devra les fi-

nancer et réclamer, en fin d'usufruit (en pratique les héritiers très souvent), le montant de la plus-value appelée « récompense ».

### Pour qui les charges ?

À l'usufruitier ! Il est redevable de toutes les charges annuelles et les dépenses courantes (article 608 du Code civil).

La taxe d'habitation sera payée par celui qui occupe le bien (l'usufruitier lui-même ou le locataire). La taxe foncière sera établie au nom de l'usufruitier (sauf si l'acte de l'usufruit prévoit le contraire). Enfin, concernant l'impôt sur la fortune (ISF), le code des impôts indique que la valeur du bien en pleine propriété doit être déclarée dans le patrimoine de l'usufruitier.

Pour ce qui est des charges de copropriété, elles sont - en principe - réparties entre usufruitier et nu-propiétaire (sur la base petites réparations et gros travaux). Mais le plus souvent, le règlement de copropriété inclut une clause de solidarité permettant au syndic d'envoyer la facture indifféremment à l'usufruitier ou au nu-propiétaire.

Sébastien JENSONNY.

## HORS-SÉRIE

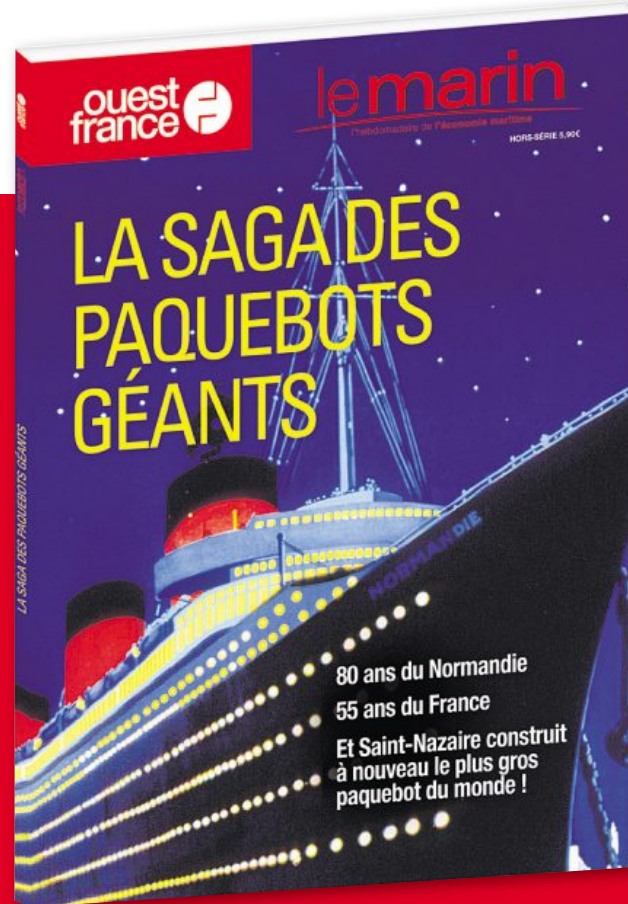
# Les paquebots d'hier, d'aujourd'hui et de demain

Leur histoire est aussi la nôtre !

Normandie, France, Queen Mary 2, Harmony of the Seas ... et tant d'autres.

Toujours plus beau, toujours plus vite, toujours plus grand !

Saint-Nazaire, Le Havre, Cherbourg : villes à paquebots



En vente chez votre marchand de journaux ou sur boutique.ouestfrance.fr



Actuellement en magasin ou sur boutique.ouestfrance.fr

**NOUVEAU**

**NOUVEAU**

**NOUVEAU**

**NOUVEAU**

**NOUVEAU**